



NOTE DE PRÉSENTATION ET PROPOSITION D'EXPÉRIMENTATION

Parcours prothétique amovible sécurisé en EHPAD

Améliorer l'accès des résidents aux prothèses dentaires amovibles dans un cadre prescrit, coordonné et traçable.

Porteur	Association des Denturistes Français - France-Denturiste
Document	Version de présentation institutionnelle - 28 mai 2026
Contact	contact@france-denturiste.org 06 32 01 56 32 france-denturiste.org

Document de dialogue et de construction partenariale. La présente note ne vaut ni autorisation administrative d'exercice, ni validation juridique préalable d'un protocole opérationnel.

L'ESSENTIEL

Une proposition centrée sur le résident

La santé bucco-dentaire en EHPAD ne peut s'arrêter au repérage d'une difficulté. Lorsqu'une prothèse amovible est absente, cassée, instable ou non portée, la continuité du parcours devient un enjeu de confort, d'alimentation, de communication et de dignité. La présente note propose d'ouvrir un dialogue avec des établissements et partenaires volontaires afin de structurer un parcours prothétique amovible prescrit, documenté et évalué.

Le constat

Les établissements accompagnent une population nombreuse et fragile : fin 2023, 697 000 personnes fréquentent ou vivent dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées en France [1].

L'opportunité

Depuis le 1er janvier 2025, un bilan dentaire spécifique est prévu lors de l'entrée en EHPAD ; il renforce l'intérêt d'organiser les suites prothétiques lorsqu'un besoin est identifié [2].

Le projet en quatre engagements

- Aucune confusion avec le soin : diagnostic, décisions thérapeutiques et prescription relèvent du professionnel de santé habilité.
- Aucune intervention prothétique proposée sans diagnostic préalable et prescription écrite.
- Une traçabilité structurée : information du résident, documentation du dispositif, suivi et signalement des alertes.
- Une expérimentation conditionnée à un protocole partagé, à la définition des responsabilités et à une validation du cadre applicable.

Décision recherchée auprès des partenaires

France-Denturiste sollicite des échanges avec des directions d'EHPAD, groupes gestionnaires, professionnels de santé, institutions, mutuelles et acteurs du grand âge afin d'apprécier la faisabilité d'un pilote encadré sur 6 à 12 mois.

1 - CONSTAT ET JUSTIFICATION

Pourquoi organiser le parcours prothétique amovible en EHPAD ?

Le vieillissement, la perte d'autonomie et les contraintes de déplacement rendent le parcours bucco-dentaire des résidents particulièrement sensible. La littérature institutionnelle et les programmes régionaux convergent sur l'importance de la prévention, du dépistage, de l'orientation et de l'accès aux soins bucco-dentaires en EHPAD. La présente proposition s'inscrit dans cette dynamique, avec un objet ciblé : les suites prothétiques amovibles lorsque le besoin est identifié et prescrit.

Situations fréquemment rencontrées

Prothèse cassée ou perdue	Le résident peut rester sans solution fonctionnelle en l'absence d'organisation dédiée.
Prothèse instable ou non portée	Le dispositif est abandonné ou mal utilisé, sans suivi facilement identifiable.
Difficultés de mobilité	Les déplacements extérieurs peuvent mobiliser transport, accompagnement et coordination.
Rupture documentaire	Prescription, éléments de traçabilité et suivi ne sont pas toujours réunis dans un parcours lisible.

Un point d'appui désormais structurant

L'instauration d'un bilan dentaire spécifique lors de l'entrée en EHPAD crée un point de départ identifié pour repérer les besoins. Le projet proposé n'intervient pas à la place de ce bilan : il vise à définir, en aval et sous conditions, une réponse prothétique lisible lorsque la situation a été évaluée et qu'une prescription écrite existe.

2 - DOCTRINE DE SÉCURITÉ

Une séparation stricte des rôles

La crédibilité du projet repose sur une règle centrale : le parcours prothétique proposé ne doit ni se substituer au chirurgien-dentiste ni introduire d'ambiguïté entre décision médicale, soin et réalisation prothétique. Toute expérimentation devra formaliser cette séparation dans une charte et un protocole partagés.

Relève du professionnel de santé habilité

Examen, diagnostic, prise en charge des douleurs ou lésions, décision thérapeutique, soins et prescription écrite.

Objet du parcours proposé

Organisation d'une réponse liée à la prothèse amovible prescrite, information, documentation, traçabilité, suivi de confort et réorientation en cas d'alerte.

Critères d'arrêt et de réorientation

Aucune poursuite d'un parcours prothétique ne serait envisagée en présence d'un doute clinique ou d'une situation non clarifiée. L'orientation vers un chirurgien-dentiste doit être immédiate notamment en cas de :

- douleur, blessure, saignement, lésion ou infection suspectée ;
- absence de diagnostic préalable ou de prescription écrite ;
- incohérence entre la demande, la prescription et la situation observée ;
- refus du résident ou de son représentant ;
- besoin de soin ou de décision thérapeutique.

Point de vigilance juridique

Le périmètre effectif d'intervention, les actes autorisés, les responsabilités et les modalités conventionnelles devront être juridiquement vérifiés avant tout pilote opérationnel.

3 - PARCOURS OPÉRATIONNEL PROPOSÉ

Six étapes documentées, du repérage au suivi

Le parcours ci-dessous constitue une base de travail à adapter avec les établissements, les professionnels compétents et les partenaires institutionnels.

01	Repérage en EHPAD Identifier une prothèse absente, cassée, instable ou non portée, ou une difficulté signalée par le résident, la famille ou l'équipe.
02	Vérification du cadre préalable S'assurer de l'existence d'une évaluation adaptée, d'une prescription écrite et de l'absence de signe d'alerte.
03	Information et accord Présenter au résident ou à son représentant les rôles, limites, documents, devis éventuel et modalités de suivi.
04	Organisation de la réponse prothétique Mettre en oeuvre la réponse liée à la prothèse amovible prescrite dans le périmètre validé du pilote.
05	Traçabilité et remise documentaire Réunir prescription, accord, éléments d'identification, documents du dispositif et compte rendu de suivi.
06	Suivi et réorientation Observer le confort et le port effectif ; réorienter vers le chirurgien-dentiste en présence d'une alerte.

Rôle possible de l'établissement

L'EHPAD faciliterait le repérage, l'information, la coordination et la conservation des éléments utiles au parcours, sans devenir prescripteur ni responsable d'une décision médicale.

4 - TRAÇABILITÉ ET DISPOSITIF MÉDICAL

Rendre la réponse prothétique vérifiable

Les prothèses dentaires amovibles réalisées pour un patient relèvent, selon leurs caractéristiques, de la logique du dispositif médical sur mesure. Le règlement (UE) 2017/745 prévoit que les dispositifs sur mesure soient accompagnés d'une déclaration mise à disposition du patient ou de l'utilisateur identifié [3]. La traçabilité n'est donc pas un élément accessoire : elle constitue une garantie de sécurité, d'information et de responsabilité.

Dossier documentaire proposé

- Prescription écrite et éléments nécessaires à la coordination du parcours ;
- Information remise au résident ou à son représentant et recueil de l'accord ;
- Devis ou information financière préalable, lorsque requis ;
- Identification du fabricant et de l'intervenant ;
- Déclaration et documents relatifs au dispositif médical sur mesure, lorsqu'applicables ;
- Fiche d'entretien, de suivi et de réorientation éventuelle.

Identification complémentaire de l'intervenant

Le projet peut intégrer un dispositif de vérification documentaire de l'intervenant (identifiant professionnel et QR code de consultation publique). Un tel outil améliorerait la lisibilité pour l'établissement et les familles, sans se substituer à une autorisation administrative, à un titre réglementé ou aux documents obligatoires applicables.

Prescription	Conformité	Suivi
Origine et cadre de la demande	Documents du dispositif	Confort, alertes, traçabilité

5 - PROPOSITION D'EXPÉRIMENTATION

Construire un pilote encadré avec des EHPAD volontaires

Le projet ne vise pas une généralisation immédiate. Il propose une phase pilote destinée à vérifier la faisabilité organisationnelle, la sécurité documentaire, l'acceptabilité par les établissements et l'intérêt pour les résidents.

Durée	6 à 12 mois
Périmètre initial	2 à 5 EHPAD volontaires
Public concerné	Résidents présentant un besoin lié à une prothèse amovible identifiée et prescrite
Préalables	Protocole partagé, responsabilités définies, validation du cadre applicable, information des résidents
Restitution	Bilan d'expérience anonymisé et recommandations de poursuite ou d'adaptation

Indicateurs proposés

- Nombre de résidents repérés et nombre de situations réorientées vers un chirurgien-dentiste ;
- Nombre de prescriptions mobilisées et délais observés jusqu'à la solution prothétique ;
- Nombre de dispositifs, réparations ou suivis documentés ;
- Complétude des dossiers de traçabilité ;
- Retours qualitatifs des résidents, représentants et équipes ;
- Déplacements organisés ou éventuellement évités, documentés sans extrapolation.

6 - PARTENAIRES ET MISE EN OEUVRE

Un projet à construire avec les acteurs du grand âge

Le parcours ne peut être crédible que s'il est élaboré avec les établissements et les acteurs compétents. France-Denturiste propose un échange exploratoire permettant d'identifier les besoins, les contraintes, les garanties attendues et les conditions d'un pilote sécurisé.

<p>Directions d'EHPAD et groupes gestionnaires</p> <p>Identifier les besoins, les contraintes et les établissements volontaires.</p>	<p>Professionnels de santé et coordination</p> <p>Clarifier les orientations, alertes, prescription et articulation du parcours.</p>
<p>ARS, institutions et acteurs du grand âge</p> <p>Apprécier la pertinence, le cadre et les conditions d'évaluation.</p>	<p>Mutuelles et assureurs santé</p> <p>Examiner la traçabilité, l'information et les modèles d'accompagnement possibles.</p>

Documents à élaborer avant un pilote

- Charte d'intervention et protocole de réorientation ;
- Fiche de repérage et fiche de coordination EHPAD ;
- Modèles d'information et de recueil d'accord du résident ou représentant ;
- Trame de traçabilité du dispositif et de suivi ;
- Grille d'indicateurs et trame de rapport de bilan.

Échanger sur le projet

Association des Denturistes Français - France-Denturiste

contact@france-denturiste.org | 06 32 01 56 32 | france-denturiste.org

RÉFÉRENCES ET PORTÉE DU DOCUMENT

Références institutionnelles

[1] DREES - Études et Résultats, « Établissements d'hébergement pour personnes âgées : des résidents aussi âgés et autant en perte d'autonomie qu'en 2019, mais moins nombreux », premiers résultats de l'enquête EHPA 2023, publié le 4 novembre 2025. [Consulter la source officielle](#)

[2] ARS Auvergne-Rhône-Alpes - « Hygiène, dépistages et soins bucco-dentaires en EHPAD », appel à candidatures publié le 24 avril 2025 ; information relative au bilan dentaire spécifique lors de l'entrée en EHPAD depuis le 1er janvier 2025. [Consulter la source officielle](#)

[3] Règlement (UE) 2017/745 du Parlement européen et du Conseil relatif aux dispositifs médicaux, dispositions relatives aux dispositifs sur mesure et déclaration visée à l'annexe XIII. [Consulter la source officielle](#)

[4] ANSM - « Dispositifs médicaux sur mesure » et guide applicable au secteur dentaire, informations relatives à la conformité et à la traçabilité documentaire. [Consulter la source officielle](#)

Portée et limites de la proposition

Cette note constitue un document de présentation et de dialogue partenarial. Elle décrit une proposition de parcours à étudier avec les établissements, les professionnels compétents et les autorités ou partenaires concernés. Elle ne constitue ni un avis juridique, ni une validation réglementaire, ni une autorisation de mise en oeuvre opérationnelle.

Avant toute expérimentation, le cadre juridique applicable, la répartition des responsabilités, les modalités de prescription, les documents de traçabilité, les conditions d'information du résident et les modalités d'évaluation devront être formalisés et vérifiés.

Phrase de synthèse

Après diagnostic et prescription écrite, organiser un parcours prothétique amovible tracé et sécurisé afin que les résidents d'EHPAD ne restent pas sans réponse adaptée.